VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District. No 90,559 -Succession de Richard J. Fanning.

RESIDENCE A DEUX ETAGES AVEC GRANDS TERRAINS, 1461 RUE ELEONORE,

Ilet Hurst, Garfield et avenue Nashville.

Aussi un Lot de Propriétés Personnelles.

A l'Encan, MARDI, le 18 Janv., 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 90,559 dans l'affaire intitulée succession de Richard J. Fanning, ledit ordre daté et signé du 8 décembre 1909, et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 18 janvier 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit –

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans cette partie de cette ville autrefois connue comme Hurstville, dans l'ilet No 56 du plan original de Hurstville borné par les rues Eleonore, Hurst, Garfield (autrefois Jennet) et l'avenue Nashville, lequel dit morceau ou portion de terre commence à une distance de quarante cinq pieds (45) de l'encoignure des rues Eleonore et Garfield, et mesurant cent cinq pieds (105') de face à la rue Eleonore, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Aussi, à la même heure et endroit, un lot d'effets personnels d'après l'inventaire, pour du comptant.

Conditions pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans, et billets portant huit (8 0|0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) devant être fait au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

18 déc—18 19 26—jan 2 9 16 18

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Attrayant Couvert en Ardoises, Nos 3501-3503 rue LIBERTE, entre Amelia et Delachaise.

Succession de Clayton Simms.—No 91,875—Cour Civile de District—Division B.

PAR LIONEL M. RICAU. Encanteur—JEUDI, le 3 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé du 31 décembre 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir –

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet désigné par le numéro municipal 557, borné par les rues Delachaise, Liberté [autrefois St André], Howard [autrefois St-George] et Amelia, ledit lot est désigné par le No neuf sur un plan par C. A. de Armas, voyer, daté du 17 août 1885, annexé à un acte passé pardevant A. Hero jr. notaire en cette ville, à la même date; d'après lequel dit plan ledit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Delachaise et mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Liberté, quinze pieds trois pouces en largeur sur la ligne du fond cent vingt pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot huit, et cent vingt-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur et façade à la rue Delachaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double couvert en ardoises, trois chambres et en aile de chaque côté et rapportant un loyer mensuel de vingt dollars par mois pour les deux côtés.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la stipulation de non aliénendo et des clauses et de coutume de sécurité, huit pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par ledit acquéreur et la police transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes exigibles pour l'année 1910 et de déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant James Simeon, notaire.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 3

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,419—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. B.

Nos 2370-2 rue Annonciation, Cottage Double.

1239 rue St-Thomas. Résidence à 2 étages et Buvette.

614-616 rue Thalie, Cottage Double

1120-22 28 rue Annonciation et 623 rue Gaiennie Grande Bâtisse à deux étages.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour signé du 15 décembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ile désigné par le No 39 sur un plan de la ville et par le No 34 du plan original du faubourg Livaudais, ledit ilet étant borné par les rues Soraparu, Chippewa, Première et Annonciation, ledit lot de terre est désigné par le No deux cent trois (203) comme par un plan par H. Granjate, voyer de la ville de Lafayette, daté du 2 février 1844 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson, ledit lot formant l'encoignure des rues Première et Annonciation et mesurant en mesure américaine trente pieds sept pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade à la rue Première de cent vingt pieds, trois pouces et cinq lignes et entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les droits, voies, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2370 et 2372 rue Annonciation. Les dites améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine, dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., lequel ont age se loue $18 par mois.

2. Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Thalie, Annonciation et Erato, désigné par le No 10 sur un devis d'arpentage par A. de Armas, député voyer de ville, daté février 1884 annexé à un acte passé pardevant M. Voorhees, notaire, d'après lequel ledit lot mesure vingt six pieds quatre pouces cinq lignes de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et façade de cent deux pieds à la rue Thalie, formant le coin des rues St-Thomas et Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges et désigné par le No 1239 rue St-Thomas. Les améliorations comprenant un magasin et résidence en bois à deux étages, couvert en ardoises, contenant galerie pardessus la banquette, magasin, buvette, vestibule, neuf chambres, citerne, etc., qui est maintenant loué à $30 par mois.

3. Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Théresa, St Thomas et Thalie, étant cette portion faisant face à la rue Thalie, de ce lot original désigné par le No 6 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire, lequel lot ou portion de terre en "ceci offert en vente" est désigné par la lettre B d'après un devis de Edgar Pilié, voyer en cette ville, daté du 12 novembre 1909 et laquelle mesure vingt sept pieds cinq pouces de face à la rue Thalie, de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas de soixante quatre pieds, trois pouces et cinq lignes delà sur une ligne parallèle à la rue Thalie, et s'étendant vers la rue St Thomas, dix pieds deux pouces et deux lignes, delà sur une ligne parallèle à la ligne de côté et s'étendant vers la rue Thalie trois pieds sept pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas trois pieds sept pouces à de là sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas s'étendant vers la rue Theresa trois pieds sept pouces, de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas treize pieds sept pouces et quatre lignes, et de là sur une ligne parallèle à la rue St Thomas soixante quatre pieds trois pouces et cinq lignes au point de commencement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges qui s'y trouvent et désignés par les Nos 614 et 616 rue Thalie. Les améliorations comprenant un cottage double en briques couvert en ardoises contenant de chaque côté deux chambres cuisine, citerne, etc, maintenant loué à $8.00 par côté.

4. Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Gaiennie, Tchoupitoulas et Louisa, maintenant rue Calliope, formant l'encoignure des rues Annonciation et Gaiennie, désigné par le No 7 sur un plan de Joseph Pilié ancien voyer, daté du 10 avril 1841 déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Ledit lot mesure soixante quatre pieds deux pouces trois lignes de face à la rue Annonciation sur cent dix sept pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 6, cent trente trois pieds quatre pouces et trois lignes de face et de profondeur à la rue Gaiennie et quatorze pieds onze pouces en largeur dans le fond, et faisant face sur une allée, cinq pieds de largeur en commun audit lot et lots Nos 3, 4, 5, 6 et 8 contigus, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et privilèges là dessus désignées par les Nos 1120-22-28 rue Annonciation et 623 rue Gaiennie. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en bois à deux étages, ayant galerie au dessus du trottoir, deux étages et environ 12 chambres. Dans la cour se trouve hangar, citerne, grand entrepôt, etc. Le total des loyers étant de $54 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, en billet de lien de vendeur portant 8 0|0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910. Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteur.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 6 10

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de William Levy.

No 90,353—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

En vertu de et conformément à un ordre à moi issu, daté et signé du 5 janvier 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique à heures précises a. m., LUNDI, le 17 janvier 1910, sur les lieux rue Arts, encoignure Derbigny, dans l'ilet borné par les rues Paris, St et Claiborne, dans le Troisième District de cette ville—Le contenu d'une Laiterie, consistant de 13 vaches, 2 chevaux, 2 wagons et un lot de harnais, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions- Comptant sur les lieux.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur. 806 rue Perdido.

jan—6 9 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

COTTAGE SIMPLE No 1529 rue Arts, entre Claiborne et Derbigny.

DEUX TERRAINS rue Arts, coin Derbigny, ilet Claiborne et Painters avec améliorations, grande écurie, etc

COTTAGE DOUBLE, No 1525-27 rue Arts près Claiborne.

JEUDI le 10 février 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de William Levy.

No 90 353—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans —Div. B.

PAR CARRERE & KEENEY— Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 5 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les Nos 9, 10 et 11, de l'ilet 741 borné par les rues Claiborne (autrefois St Avide), Derbigny (autrefois Prosper), Arts et Painters, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 24, d'après lequel lesdits mesurent comme suit: les lots 9 et 10 mesurent chacun 29' 7''' à la rue Arts sur 120' 1'' 4''' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot 11, formant l'encoignure des rues Derbigny et Arts, mesurant 29' 4'' 7''' de face à la rue Arts sur 120' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un joli cottage simple contenant 4 chambres office bien tapissé partout, galerie, hangar, cour sur le côté et en arrière, citerne, etc., loué $12 par mois et portant le numéro municipal 1529 rue Arts

Les améliorations sur le lot 11 sont une grande écurie contenant environ 20 stalls, grenier pour le foin, etc., convenable pour laiterie ou "drayman".

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par le No 8 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant d'après cela 29' 7''' de face à la rue Arts sur une profondeur de 120' 1'' 4''' entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, citerne, etc., et loué $7.00 par mois et connue par le numéro municipal 12, Nos 1525 1527 rue Arts.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1910, payer pour tous certificats requis pour la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur prendra possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 7 8 9 10

W. H. Fitzpatrick.

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété dans le Troisième District.

JOLI COTTAGE DOUBLE, Nos 900-902 RUE MONTEGUT.

Dans l'affaire de Henrietta Dora Smith.

No 90,836—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 18 janvier 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montégut dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 281, borné par les rues Bourgogne, Nord Rampart, Press et Montégut, désigné par le No 3, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, 3 décembre 1835 et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, alors un notaire en cette ville ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Montégut sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Craps maintenant Bourgogne, ensemble avec toutes les bâtisses sur ledit terrain.

Etant la même propriété acquise par Joseph Smith de Mlle Héloïse Nivete d'après un acte de vente passé pardevant F. D Charbonnet, notaire de cette paroisse, le 3 janvier 1896 et est enrégistré dans le Bureau des transferts de cette Paroisse en le livre 161, folio 138.

Par jugement rendu et signé le 20 juin 1898, dans l'affaire de la succession de Joseph Smith No 56,743 du dossier de la Cour Civile de District enrégistré en le Bureau des tranferts, livre 170, folio 691.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois avec deux étages dans le fond connu comme 900-902 rue Montégut, coin Bourgogne, maintenant de chaque côté 6 chambres, cuisine hangar et cabinet.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alonso Wood ville, notaire.

Carsten E. Torjusen & Woodville & Woodville, avocats pour l'administration.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY" — State of Louisiana, Parish of Orleans

On this 27th day of the month of July 1909 before me LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd.", the domicile whereof shall be in the City of New Orleans, in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal, to act as trustee in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations, or as agent for corporations or individuals; to act as a depository; and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand [$500,000 00] Dollars, divided into shares of One Hundred ($100.00) Dollars each, payable in cash or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand [$3,000.00] Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gallier J. Capdevielle, President; Archibald J. Douglas, Vice-President; Francis W. Pike, Secretary and Treasurer; Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three-fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON, Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD,
Aug. 13, 1909. Deputy Recorder

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE

CONTENU DE RESIDENCE

No 1029 Avenue Esplanade.

MARDI, 25 JANVIER 1910,

A 11 HEURES A. M.

No 89,758—Cour Civile de District.

EN VERTU d'un ordre de vente daté du 4 janvier 1910, à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de la Succession de Albert N. Robelot, No 89,758, j'offrirai à l'enchère publique comme ci dessus le Contenu de la Résidence No 1029 avenue Esplanade, consistant de—

Un lot de Meubles de choix, Effets mobiliers, Bijouterie et Effets, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

13 jan—13 16 23 25

Freed & Co.

Succession de John J. O'Connor.

No 81,435—Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans.

La Résidence Simple en Bois à Deux Etages, No 823 Rue Delachaise.

Entre les rues Laurel et Annonciation.

A l'Encan, MERCREDI, le 2 Février 1910, à midi.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, à notre bureau, 838 rue Gravier.—En vertu de et conformément à un ordre signé du 28 décembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Delachaise, l'avenue Louisiana et la rue Laurel, mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot comprenant une partie du lot de terre original désigné par le No 24 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 27 janvier 1848 et déposé comme plan No 13 en l'étude de J R. Beard, ancien notaire. Les améliorations qui s'y trouvent étant connues par le numéro municipal 823 rue Delachaise.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

H. W. Robertson, avocat.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 2

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@175
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@10
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@250
Mulets pour habitations sucrières	150@1 5
Mulets po[illegible] coton	85@1[illegible]

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CANDIS FINS

Chevaux, Mulets, Wagons, Harnais,

COFFRE EN FER,

MEUBLES DE BUREAU ET AUTRES MEUBLES.

Ficelle, Sacs, Moteur Electrique.

MILLER-ELMER MANUFACTURING CO., LTD., vs ROLLING AICKLEN CO., LTD.

No 91,834, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. "A".

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.— Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 825 rue Union, il sera vendu, à l'enchère publique, LUNDI, le 17 janvier 1910 à 10:30 heures A. M., au No 508 rue du Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 4 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles ci après décrits, à savoir:

1 Lot de Candis de choix.

1 Lot de meubles de bureau et installations.
3 Mulets, 2 chevaux.
2 Wagons à ressorts.
2 Buggies.
1 Lot de harnais.

Conditions--COMPTANT.

5 janv—5 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Epiceries de Choix et de Fantaisie

VINS, LIQUEURS,

COMPTOIRS, ETAGERES, ETC., ETC.

SUCCESSION DE EDWARD DUFAU.

No 91,700—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.— Division D.

PAR LOUIS C. SPEAR & CO., Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 825 rue Union—Il sera vendu à l'enchère publique VENDREDI, le 21 janvier 1910, à 10:30 heures A. M. rue Domaine coin Dupré, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 7 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée les objets suivants, à savoir:

Un lot d'Epiceries de Choix, Vins et Liqueurs, Comptoirs de Groceries et Buvette, Etagères, Balance, Faïences, Verrerie et autres articles généralement tenue dans une épicerie de premier ordre.

Conditions—Comptant.

9 jan—9 16 21

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 18 JANVIER 1910.

Succession de Philippina Pitz, veuve par premier mariage de Louis Duckert, et épouse par deuxième mariage de Vincent Schwankart.

No 90,876, Cour Civile de District, Division "A".

LE COTTAGE DOUBLE, Nos 625-27 RUE ESPAGNE, entre les rues Royale et Chartres, dans l'ilet borné par St-Roch.

LE MAGASIN ET RESIDENCE, Nos 1601 ET 1603 RUE MANDEVILLE, coin Claiborne.

LE COTTAGE SIMPLE, No 1605 RUE MANDEVILLE, entre les rues Claiborne et Derbigny.

LE COTTAGE SIMPLE, No 2317 RUE N. CLAIBORNE, entre les rues Mandeville et Espagne.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Par ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 18 janvier 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 149, borné par les rues Espagne Royale, Chartres et St Roch, désigné par le No cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, daté du 27 janvier 1835, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt-six pieds dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 745, borné par les rues Mandeville, Claiborne, Derbigny et Espagne, désigné par la lettre A sur un plan ou certificat de subdivision dressé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, le 14 octobre 1909 et d'après lequel ledit lot A formant l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant trente trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Mandeville, la même largeur dans le fond, sur profondeur et façade à la rue Claiborne de cent deux pieds quatre pouces quatre lignes entre lignes parallèles et est connu par les Nos municipaux 1601-03 rue Mandeville.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre B sur ledit plan ci dessus référé ou certificat de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, d'après cela ledit lot B commence à une distance de trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne et mesurant trente pieds neuf pouces et une ligne à la rue Mandeville sur cent deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Claiborne et contigus au lot A ci-dessus décrit; delà trente trois pieds deux pouces et quatre lignes sur une ligne s'étendant à la rue Claiborne et dans le fond du dit lot A; de à deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur cent cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Derbigny et mesurant soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes en largeur dans le fond, sur la ligne le divisant du dit lot B, du lot C, et est composé de la plus grande portion du lot original No 24, et une petite étendue du lot original No Un, et les améliorations là-dessus sont connues par le No municipal 1605 rue Mandeville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre C sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après cela ledit lot C commence à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la portion du fond des lots originaux 1 et 24 et est connu par le numéro municipal 2317 rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. La balance s'il y en a, en un ou deux ans de crédit garanti par des billets hypothécaires du vendeur, et toutes les clauses de sécurité portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication publique, et ledit acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent pour lier l'acte de vente, et que les actes de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur, 442 Bâtisse Audubon.

T. B. Walker, avocat.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

I. B. Rennyson.

SANS LIMITE OU RESERVE—Succession de Victoria Frelot Duvernay vs Mme Emile Gaillardet et als, No 91,360—Division A.—Cour Civile de District —A l'Encan JEUDI, le 10 février 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à Midi.

COTTAGE DOUBLE, 631-633 RUE DRYADES ENTRE LES RUES GIROD ET LAFAYETTE, ILET REMPART, Comprenant 5 chambres de chaque côté, sur un lot de 30 pieds de face à la rue Dryades sur 90 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conformément à un ordre adressé à moi par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, C. C. de D. Paroisse d'Orléans, daté et signé du 3 janvier 1910, je procéderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Phillippa (maintenant Dryades) Girod, Hevia (maintenant Lafayette) et Circus (maintenant Rempart) mesurant 30 pieds de face à la rue Phillippa (maintenant Dryades) sur 90 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conditions —Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour les années 1909 et 1910 au dessus et en plus du montant de son enchère et de payer pour tous les certificats requis; l'acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 10

3nov—10m—merc ven dim

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 576. Nouvelle-Orléans, Lne

En Gros CHARBON Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 983

519-521 rue Quartier. Téléphone Hem. 321.

Rue Adams. Télépeone Up. 1890.

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MONGAH.

CALE SECHE DE SECTION, ALGER,

Téléphone Alger 38.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 88 500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 15 février 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 10 janvier 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la su dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez de chaussée vestibule 2 grands bureaux au devant, grand espace sur le plancher, grande voûte, calorifère à vapeur, cabinets de toilette sanitaire, ascenseur à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande gallerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement pavé avec tuiles et plus complètement connue comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouve t situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, St Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1|2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1|2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en 1 et 2 ans de crédit, la portion du crédit s'il y en a devant être démontré par billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité aussi bien que les clauses pourvoyant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que les dits billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, ajustement ou règlement après maturité, l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1909 et pour tout certificat, qui soit requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Frederick Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication de la dite propriété foncière chez l'encanteur.

15 jan—15 16 23 30—fév 6 13 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un piano de valeur.

John Schwab vs F. W. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,346 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par consentement des parties, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI 15 janvier 1910, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

En mon entrepôt rue Ste Anne entre les rues Chartres et Royale.

Un Piano No 74,275, marqué "John Schwab".

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Woodville et Woodville, avocats pour le demandeur.

4 jan—4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District

Portant les Nos municipaux 2901 et 2903 avenue Washington, coin de la rue Willow.

[Ilet borné par les rues Quatrième et Sud Claiborne.]

New Orleans Brewing Company vs J. C. Roche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 91,691—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 janvier 1910, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Willow, Sud Claiborne; un desdits terrains formant le coin de l'avenue Washington et de la rue Willow; l'autre adjacent audit lots, mesure conjointement soixante pieds de face avenue Washington sur cent pieds de profondeur et de façade rue Willow, et les terrains sont aussi décrits comme suit: Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré No 404, borné par l'avenue Washington, les rues Willow, Quatrième, Claiborne, lequel morceau ou portion de terre forme le coin de l'avenue Washington et de la rue Willow et mesure soixante pieds de face avenue Washington sur une profondeur et façade rue Willow de cent pieds, entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Howe, Fenner, Spencer & Cocke, avocats de la demanderesse.

24 déc—24 25 31—jan 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR LE SHERIF D'UN PIANO.

Cable Piano Co. vs Jacob Minyah.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 91,436 —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, LUNDI, le 24 janvier 1910, à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au Magasin de Piano du demandeur, No 914 rue Canal—

Un Piano Wellington.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Frank E. Rainold, avocat pour le demandeur. 13janv—13 18 24

AVIS AUX CREANCIERS.

Miller-Elmer Mf'g Co. vs Rolling Aiken Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 91,834 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Alphonse J. O. Elmer, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Johnston Armstrong, avocat.

7 jan—7 11 16

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Palfrey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Placeurs.

Le cottage simple éligiblement situé No 1915 rue Français,

Entre les rues Prieur et Johnson

Succession de Andrew Limberg

No 91 139—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR FRIEDERICHS & PALFREY, George G. Fredericks, Encanteur, Bureau No 826 rue Commune — MARDI le 15 février 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté du 4 janvier 1910, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes, etc. y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 913, borné par les rues Français, Prieur, Champs-Elysées et Johnson, désigné par le No 19, sur un plan déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, en son livre de plan No 7, page 27 d'après lequel plan ledit lot mesure trente-un pieds onze pouces et 7 lignes (31' 11'' 7''') de face à la rue Français sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles. Ladite propriété a été acquise par ledit Andrew Limberg, par achat de la Crescent City B'ldg & Home Ass'n, par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, daté du 16 déc. 1908, enregistré dans le livre des transferts No 220, folio 461. La Crescent City B & H. Ass'n l'a acquis de Oscar Schreiber par acte pardevant E. M. Stafford, notaire, de la date du 16 décembre 1909, enregistré en le livre des transferts No 220, folio 461. Oscar Schreiber a acquis ladite propriété de Hy Hillman, par acte pardevant Bussière Rouen, notaire, de la date du 15 août 1903 enregistré dans le livre des transferts 189,593 No 1915 rue Français se trouve un joli cottage en bois, couvert en ardoises, environ 5 chambres bien tapissée cour et bâtisse dans le fond bien arrosage, ligne de chars et autres agréments.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 0|0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénendo et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en sus et et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1910. 10 0|0 de dépôt exigible au moment de l'adjudication; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Lewis R. Graham, notaire.

C. F. Fried [illegible] avocat.

13 jan—12 13 23 30—fév 6 13 à date

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux (2) Résidences Simples à Deux Etages, Nos 1308 et 1312 Rue Girod.

Partage de Michael James Creagh vs Mme Mary Simonds-Creagh.

No 91,242—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 739 rue Union—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 26 novembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Franklin, Julia et Liberté, désigné par le No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville, ledit morceau de terre ayant en mesure anglaise, dans ledit devis, 28 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix pieds (110).

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux (2) étages connue comme No 1308 rue Girod, contenant environ dix chambres, hangar, etc

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, St-Paul (maintenant Liberté), Julia et St-Pierre [maintenant Franklin] désigné par le numéro 50, lequel dit lot mesurant 28 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; ledit lot No 50 est contigu au lot No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849 et déposé en l'étude de A. Chiapella, un ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme 1312 rue Girod, contenant environ onze chambres, hangars, etc.

Conditions—La propriété premièrement ci-dessus décrite, comptant.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite, trois (3|4) quarts comptant, la balance d'un (1|4) quart devant être un tiers ou plus comptant, la balance du paiement en billets de un et deux ans après la date à huit pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs de la première et deuxième propriétés ci-dessus décrites feront un dépôt de dix (10 0|0) pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur et payeront les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 au dessus et en plus de leurs enchères. Aussi les frais de tous certificats nécessaires pour passer les titres et de payer les frais des actes de vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage des actes.

Les actes de vente pardevant Geo. W. Flynn, notaire.

MM. L. R. Hoover, M. D. Dimitry, Jules A. Grasser, avocats.

4 jan—4 9 16 23 30 - fév 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Klein Brothers vs E. J. Gilbert.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 37,667—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de cour, Nos 320 et 322 Passage la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 25 janvier 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre connus comme lot No 11, Cinquième District, ilet 240 avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Leonidas, Joliet, Septième, maintenant Hickory, et Cohn, mesurant 25 pieds de face à la rue Hickory sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis C. O. B. 179, folio 6.

Lot No 34, Septième District, ilet 233, borné par les rues Monroe, Eagle, Hickory et John, mesurant 20 pieds de face à la rue Monroe sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis C. O. B. 179, folio 50, d'après la vente pardevant Rolla A. Tichenor, notaire, le 10 février 1908, enregistré C. O. B. 217, folio 491, 12 février 1908.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Sam'l Wolf, avocat pour la demanderesse.

24 déc—24 30—jan 6 12 19 23 25

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

13 nin —1 an